

Montréal, le 2 avril 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025  
Dossier R-4287-2024 Phase 3

---

Maîtres,

La présente fait suite à la correspondance d'Énergir du 1<sup>er</sup> avril 2026 ([B-0322](#)), demandant à la Régie de l'énergie (la Régie) de lui accorder un délai supplémentaire afin de transmettre ses réponses aux demandes de renseignements (DDR) des intervenants, soit jusqu'au 9 avril 2026.

Compte tenu du calendrier serré dans le présent dossier, la Régie modifie l'échéancier des prochaines étapes de la manière suivante :

Le 8 avril 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir aux DDR des intervenants
Le 16 avril 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des mémoires des intervenants

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

Natalia Lis pour :  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss